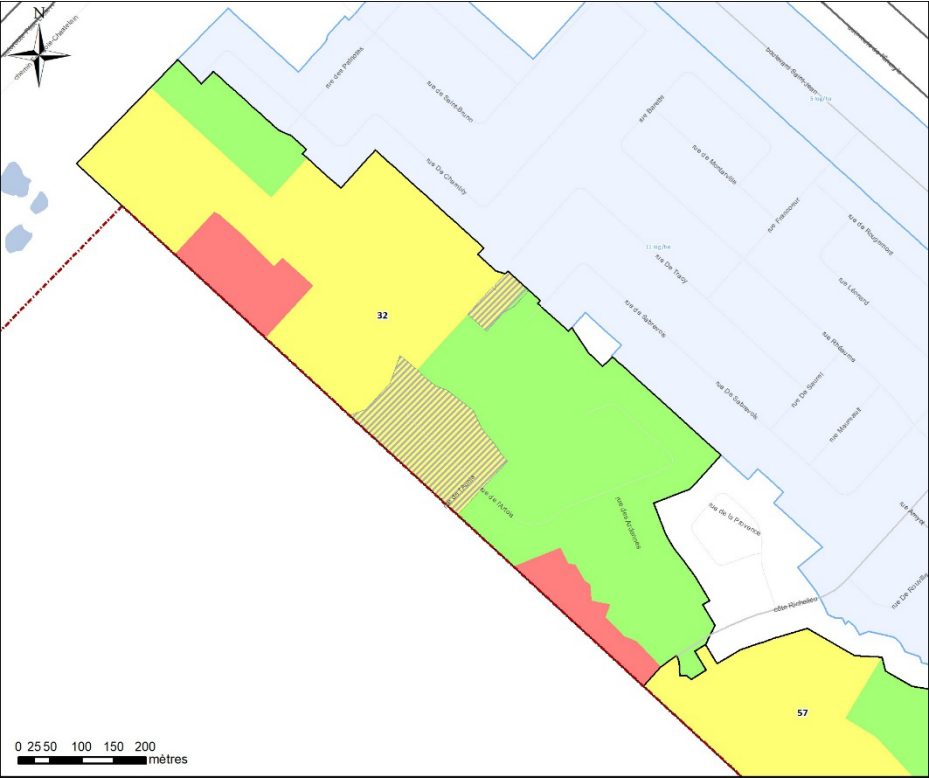


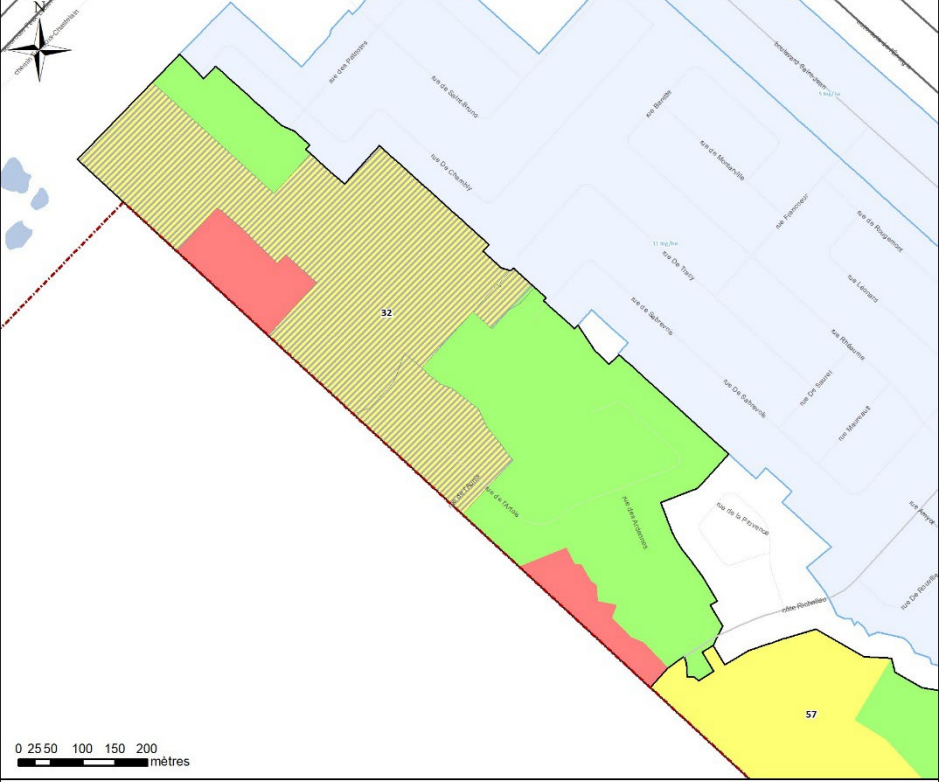
Informations générales

Titre	Lever l'interdiction au développement pour le grand ensemble de terrains vacants 32
Résumé	En concordance avec les dossiers 300-23-088 et 200-23-016
Concordance	Oui
Date	6 février 2024

Informations sur les dispositions du règlement

Article(s)	1
District(s)	des Carrefours
Territoire visé	Avant  0 25 50 100 150 200 mètres  Périmètre d'urbanisation  Grand ensemble de terrains vacants  Levée d'une interdiction au développement urbain  Densité brute (logement par hectare)  Zone prioritaire de développement  Zone d'expansion urbaine  Zone de réserve  Zone agricole

Document explicatif – modification plan d’urbanisme

	 0 25 50 100 150 200 mètres  Périmètre d'urbanisation  Grand ensemble de terrains vacants  Levée d'une interdiction au développement urbain  Densité brute (logement par hectare)  Zone prioritaire de développement  Zone d'expansion urbaine  Zone de réserve  Zone agricole
Objet	Lever l'interdiction au développement pour le grand ensemble de terrains vacants 32
Approbation référendaire	En concordance
Pouvoir habilitant LAU	L.A.U., article 110.4.